

Les crapauds déplacés pour aménager la zone d'activités

La présence du calamite, une espèce protégée, rend impossible tout projet à la Petite-Arche. Les amphibiens seront transférés début 2016 vers une zone humide un peu plus loin.

Y.F. | 27 Juin 2015, 07h00 | MAJ : 27 Juin 2015, 05h42



Achères, en 2010. Le crapaud calamite vit sur les terrains de la zone d'activités de la Petite-Arche (dans la zone encore non bâtie au-dessus du rond-point). Les batraciens, actuellement en cours d'isolement, seront transportés en bordure de la N 184.

(LP/Y.F.)

Un **déménagement inédit** se prépare à Achères. Une importante colonie de crapauds calamites, une espèce protégée, vit sur les terrains de la zone d'activités de la Petite-Arche, qui doit être commercialisée. Afin de permettre l'implantation d'entreprises, les amphibiens vont être transférés vers un autre espace humide.

Cette opération doit être menée d'autant plus rapidement que des sociétés ont déjà montré leur intérêt pour le site.

Les préparatifs du déménagement ont commencé le mois dernier. « Nous avons profité de la saison des amours, pendant laquelle les crapauds se regroupent, pour les isoler dans un périmètre qui n'est pas concerné par la commercialisation », explique Suzanne Jaunet, adjointe au maire (LR) chargée de l'urbanisme. Une barrière textile en toile de 50 cm de haut a été installée autour d'un espace de 2 ha.

Protégés depuis 1993

La présence des animaux a été découverte en 2009, lorsque la ville a décidé d'aménager cette zone d'activités de 120 ha à proximité de la gare RER. Une présence qui a rendu impossible tout projet de construction, cette espèce d'amphibiens, qui vit dans les habitats sablonneux, les carrières ou encore les gravières, étant protégée depuis 1993. « Si on ne les déplace pas, nous ne pouvons pas accueillir d'entreprises », insiste Marc Honoré, le maire (LR) d'Achères.

La délicate opération du déménagement devrait avoir lieu début 2016. La colonie rejoindra une zone humide située un peu plus loin, en bordure de la N 184. « Plusieurs mares seront tout spécialement créées à cet effet », précise l'élus.